

# VILLE DE LA RIVIERE-DE-CORPS

## EXTRAIT DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*La séance ouverte à 19 h 00 est présidée par Madame Véronique SAUBLET SAINT-MARS.*

### *Conseil Municipal*

Séance du 23 janvier 2018

**ETAIENT PRESENTS** : MME V. SAUBLET SAINT-MARS, MAIRE – M. C. PAGLIA – MME L. AUMIGNON – M. C. GRADELET – MME MC. ROUSSELOT – M. JM. MILANDRE, MAIRES ADJOINTS - M. JJ. ALLARD, CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE – MMES E. CHAUDRON - M. CARDOSO - MM. A. MILLEY – B. DELHORBE - MME P. SERGENT – MM. F. RAMECOURT ADAM - C. MASCARO - MMES L. BOYAVAL – V. DUBUS – B. CAMUS COLLIN, CONSEILLERS MUNICIPAUX – FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

**ABSENTS EXCUSES** : MME B. MULAC (PROCURATION A MME MC. ROUSSELOT) - M. C. FRANÇOIS (PROCURATION A M. C. GRADELET) – MME M. GAUGUE - M. D. VIEILHOMME - MME C. DEGRIS (PROCURATION A M. JM. MILANDRE)

*MARTINE CARDOSO A ETE DESIGNEE COMME SECRETAIRE DE SEANCE ET A ACCEPTE CETTE FONCTION.*

*Le compte rendu de la séance du 18 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.*

## I – RYTHMES SCOLAIRES - DEMANDE DE DEROGATION A L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 a offert la possibilité aux communes qui le souhaitent de solliciter une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dès la rentrée 2017/2018.

Il permet ainsi au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire notamment le retour à une semaine de 4 jours.

La ville de LA RIVIERE-DE-CORPS a souhaité se laisser le temps de la réflexion et de la concertation auprès de la communauté éducative. Directeurs d'écoles, équipes d'animation, représentants des parents d'élèves ont été associés à la réflexion au cours d'un comité de pilotage le 5 octobre 2017.

Une enquête auprès des familles a été réalisée par questionnaire (*Annexe 1*) du 13 au 29 décembre 2017 ; les résultats sont les suivants :

### *Annexe 2*

Les Conseils d'écoles réunis le 18 janvier 2018 pour recueillir l'avis des enseignants, des parents d'élèves élus et de la municipalité ont émis l'avis suivant :

### *Annexe 3*

Je vous propose donc :

- de vous **PRONONCER** :
  - sur le retour ou non à la semaine de 4 jours ;
  - sur l'organisation du temps scolaire et du temps périscolaire en cas de retour à la semaine de 4 jours.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- après avoir dressé un bilan très positif des Nouvelles Activités Périscolaires depuis leur mise en place sur la Commune de La Rivière-de-Corps ;
- considérant les résultats de l'enquête auprès des parents qui se sont prononcés à 67 % pour un retour à la semaine de 4 jours et à 64% pour un retour aux horaires antérieurs à la réforme (à savoir 9 h – 12 h et 14 h – 17 h) ;
- considérant les décisions des Conseils d'Ecoles réunis le 18 janvier 2018 qui se sont prononcés pour un retour à la semaine de 4 jours et qui souhaitent continuer d'approfondir la question des horaires au cours des prochains Conseils d'Ecoles ;
  - **SE PRONONCE** pour le retour à la semaine de 4 jours sur la base des horaires antérieurs ;

- toutefois soucieux de tenir compte de la position des Conseils d'Ecoles exposée ci-dessus, **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, un délai de réflexion supplémentaire afin de poursuivre la concertation avec la communauté éducative sur les horaires.

**Les conclusions du rapport**  
**mis aux voix sont adoptées :**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	20	0	0

\*\*\*\*\*

Communications du Maire :

Article L-2122-22 du C.G.C.T. - Délégations du Maire

Nu-méro	Catégorie	Objet	Titulaire/Adresse	Observations	Montant € HT	Montant € TTC
DM 24/17	MARCHÉS PUBLICS	MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE CRÉATION D'UN DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION AU SITE LACAILLE	SCEE 7 rue Maino CS 50003 51 689 REIMS	Modification et remplacement de l'article 2 de la décision du Maire n° 19/17 (modification de l'imputation comptable)	16 593.49 €	19 912.19 €
DM 25/17	MARCHÉS PUBLICS	MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE AMÉNAGEMENT DU PAVILLON DU GARDIEN EN BUREAUX AU COMPLEXE LACAILLE				
		TRANCHE FERME				
		LOT 1 : Démolition, cloisonnement, revêtements de sols, faïence	SAS DOUCET PHILIPPE 94 avenue du Général Leclerc 10300 SAINTE SAVINE		12 787.50 €	15 345.00 €
		LOT 2 : Menuiseries intérieures et extérieures	BEAU MASSON 31 rue de la République 10510 ORIGNY LE SEC		5 681.23 €	6 817.48 €
		LOT 3 : Plomberie, chauffage	MASSON SAS 4 rue Marc Verdier 10150 PONT SAINTE MARIE		7 800.20 €	9 360.24 €

		LOT 4 : Electricité, ventilation	SARL CRM ELEC 34 route du Lac d'Orient 10220 ROUILLY SACEY		7 898.85 €	9 478.62 €
		LOT 5 : Peinture	LAGARDE /ET MEREGNANI - Agence CHARRIER 11 chemin du Pommier de Bois – 10000 TROYES		9 298.10 € avec la variante de 250.00 € HT	11 157.72 €
		TOTAL TRANCHE FERME			43 465.88 €	52 159.06 €
		TRANCHE OPTIONNELLE				
		LOT 1 : Démolition, cloisonnement, revêtements de sols, faïence	SAS DOUCET PHILIPPE 94 avenue du Général Leclerc 10300 SAINTE SAVINE		580.00 €	696.00 €
		LOT 3 : Plomberie, chauffage	MASSON SAS 4 rue Marc Verdier 10150 PONT SAINTE MARIE		613.00 €	735.60 €
		LOT 4 : Electricité, ventilation	SARL CRM ELEC 34 route du Lac d'Orient 10220 ROUILLY SACEY		546.92 €	656.30 €
		TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE			1 739.92 €	2 087.90 €
DM 26/17	MARCHÉS PUBLICS	CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE DE FOURRIÈRE ANIMALE SANS RAMASSAGE NI CAPTURE	SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX	Pour l'année 2018 Montant annuel forfaitaire	3 416.67 €	4 100.00 €

**Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 h 55.**

**AFFICHAGE LE 25 JANVIER 2018**